

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF350

présenté par
M. Buchou, Mme Klinkert et M. Vuibert

ARTICLE 28

I. – À la trente-quatrième ligne de la dernière colonne du tableau de l’alinéa 5, substituer au nombre :

« 255 000 000 »

le nombre :

« 280 000 000 ».

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« XXXII. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle à l’accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Chambres de Commerce et d’Industrie (CCI) jouent un rôle crucial dans le développement des TPE et PME. Depuis 2012, les CCI ont déjà vu la ressource publique qui leur était allouée diminuer. La nouvelle diminution de 100 millions d’euros prévue dans le Projet de loi de Finances 2024 mettrait à mal les CCI, entraînant la suppression de postes et la fragilisation du modèle de service public. Cet amendement vise ainsi à supprimer cette diminution.